



## Droit des commerciaux a domicile

Par **telma**, le **22/06/2010** à **21:48**

Bonjour,

je suis salariée pour une entreprise en tant que commerciale délocalisée. ma société n'est pas dans mon département. je travaille de chez moi. Quels dédommagement je peux demander à mon employeur sachant qu'il ne participe pas à mes frais (loyers, chauffage, aménagement de mon bureau) y-a-t-il des conventions à ce sujet. J'ai installé mon bureau dans ma chambre, ce qui est très inconfortable et très préjudiciable pour de bonnes conditions de travail.

dans quelles mesures je peux lui demander de contribuer à mes charges ?

merci de votre réponse.

cordialement